

Les grandes entreprises françaises privilégient l'Inde au détriment de l'Europe de l'Est pour leurs achats de prestations intellectuelles. Un choix lié à des questions de coûts et de qualité.

# Offshore : l'Inde s'impose chez les grands comptes français

Les grands comptes français s'intéressent davantage à l'Inde qu'à l'Europe de l'Est pour leurs achats de prestations intellectuelles. Selon une étude présentée aujourd'hui par le cabinet d'études Pratiq, 38 % d'entre eux envisagent d'augmenter leur recours à l'offshore en Inde, en Asie ou au Moyen-Orient dans les années à venir. Environ 15 % des grands comptes consultés indiquent avoir transféré dans cette région une part significative ou majoritaire des prestations qu'ils externalisent contre à peine 3 % vers l'Europe de l'Est ou Centrale (« nearshore »). Seuls 27 % des grands comptes tablent sur une hausse du « nearshore » dans les prochaines années, tandis que 73 % d'entre eux prévoient une activité stable

ou en baisse dans ce domaine.

Comment expliquer cette préférence pour l'Inde, et l'Asie en général ? Elle tient d'abord au poids des filiales internationales pour lesquelles il est plus facile d'avoir recours à des prestataires indiens. « *La différence de prix n'est pas non plus suffisante en Europe de l'Est, avance Franck Lacombe, du cabinet Pratiq. La qualité de l'offre et le nombre d'ingénieurs jouent probablement aussi en faveur de l'Inde.* » « *Dans le secteur public, il reste un tabou vis-à-vis de ce pays, mais ce n'est plus le cas des entreprises privées, ajoute le patron d'une grande SSII. Les banques sont par exemple en retard mais elles sont en train de bouger.* »

Bref, l'offshore s'installe doucement chez les grands comptes

français en privilégiant l'Inde, même s'il faut relativiser son impact sur le marché. Selon le syndicat professionnel Syntec Informatique, la réalisation de travaux dans les pays à bas coûts devrait représenter à peine 2,5 % du marché des services informatiques en France en 2006.

## Viellissement

Dans le domaine de la R&D, l'état des lieux est plus difficile à évaluer. La nécessité de réduire les coûts, de proposer parfois des marchés de compensation aux clients, favorise le phénomène mais les questions de propriété intellectuelle continuent de poser problème. « *Pour l'instant, l'offshore se limite essentiellement aux phases d'industrialisation et ne touche pas la conception*

*des produits* », affirme Simon Azoulay, PDG d'Alten. « *Son développement est toutefois inexorable, même si le marché manque encore de maturité, juge François Valraud, directeur de la stratégie d'Altran. Tout le monde cherche comment utiliser au mieux cette possibilité et les clients sont très demandeurs d'idées.* »

A terme, le coup de pouce décisif pourrait venir de la pénurie actuelle d'ingénieurs et du vieillissement de la population des informaticiens. Selon le ministère de l'Emploi, 58.000 informaticiens devraient partir à la retraite d'ici à 2015. Dans ce contexte, le recours à l'offshore pourrait prendre de l'ampleur. Pour des questions de coûts, mais aussi de ressources.

EMMANUEL GRASLAND